

VILLE DE ROYAN
 COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
 VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

ETAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRÉSENTÉS : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
 M. Julien DURESSAY représenté par M. Didier QUENTIN
 M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 30.

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des Conseils Municipaux du jeudi 21 mai et du lundi 22 juin 2015,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLE

- Madame Dominique GACHET, dans les fonctions de conseillère municipale, en remplacement de Madame Florence DEAU.

DÉCIDE

- que Madame Dominique GACHET siègera dans les commissions municipales où siégeait Madame Florence DEAU, soit :
 - o Commission "Urbanisme et Architecture"
 - o Commission "Culture"

- de désigner Madame Dominique GACHET, Conseillère Municipale, comme membre du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "PORT DE ROYAN", en remplacement de Madame Florence DEAU.

- de désigner à la Commission « Développement Economique » de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

- Monsieur Gérard FILOCHE, délégué titulaire,
en lieu et place de Monsieur René-Luc CHABASSE
- Monsieur René-Luc CHABASSE, délégué suppléant,
en lieu et place de Monsieur Gérard FILOCHE

- d'adopter le document contractuel du contrat de ville nouvelle génération 2015-2020 – Quartier « L'Yeuse-La Robinière ».
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- de modifier les crédits de l'exercice 2015 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6688.01	Indemnité pour remboursement anticipé prêt N°83 « DEXIA »	- 112 000,00 €	
023.01	Virement à la section d'investissement	+ 112 000,00 €	
022.01	Dépenses imprévues	- 52 332,27 €	
678.0201	Charge exceptionnelle –Villa l'Etoile-	+ 40 267,27 €	
61558.822	Réparation matériel parking marché central (Montant HT)	+ 6 565,00 €	
623211.422	Jeunesse Animation Evénements Concerts	- 1 000,00 €	
651.422	Redevance SACEM Evénements Concerts	+ 1 000,00 €	
6257.0241	Surveillance feu d'artifice du 15 août (complément suite au report)	+ 3 100,00 €	
7788.0241	Remboursement assurance suite au report du feu d'artifice du 15 août		+ 3 100,00 €
6228.255	Intervenants T.A.P.	+ 5 500,00 €	
	<u>TOTAL</u>	+ 3.100,00 €	+ 3.100,00 €

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
166.01	Refinancement du prêt N°83 « DEXIA »	- 212 645,00 €	- 212 645,00 €
020.01	Dépenses imprévues	+ 111 991,72 €	
021.01	Virement de la Section de fonctionnement		+ 112 000,00 €
2188.910	Acquisition d'une banque réfrigérée	+ 8 256,21 €	
2315.41460	Travaux de dragage du port – crédit complémentaire (HT)	+ 149 500,00 €	
1641.01	Emprunt en euros (Port – Dragage)		+ 49 500,00
020.01	Dépenses imprévues	- 117 366,34 €	
2313.213	Travaux bâtiments scolaires	+ 9 118,41 €	
2184.952	Acquisition de chaises et charriots Pr/Palais des Congrès	+ 6 315,00 €	
2313.952	Travaux Palais des Congrès	- 6 315,00 €	
	<u>TOTAL</u>	- 51 145,00 €	- 51 145,00 €

- de donner un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire pour le déficit de caisse de la régie d'avances et de recettes de la salle de spectacles pour un montant de 1 744 €.

- de conserver le coefficient multiplicateur de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) à 8,50, pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir.

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Article 6574 Fonction 20

- o Orchestre d'harmonie du Collège Emile Zola + 500,00 €

Article 6574 Fonction 40

- o APR (Association des Plaisanciers de ROYAN) + 6 525,00 €
- o Royan Atlantique Beach Tennis + 3 000,00 €
- o ROC BASKET + 300,00 €

Article 6574 Fonction 520

- o Centre Hospitalier de ROYAN + 1 500,00 €
- o S.N.S.M. station de Royan + 12 575,00 €

- d'attribuer une subvention à l'association « Collectif Or Normes » de 2 000,00 €.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

. d'attribuer les subventions culturelles aux associations suivantes :

- UN CARRELET POUR TOUS	400,00 €
- LE CHŒUR DU VIOLON	400,00 €
- CHORUS 17	3 000,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 36.000 € (trente-six mille euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », portant la subvention totale à 45.000 € (quarante-cinq mille euros).

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Royan Océan Club Golf ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

- de solliciter du Conseil Départemental de la Charente-Maritime une subvention, au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition des défibrillateurs automatisés externes, destinés au Musée, au Gymnase de l'Atlantique et à l'Accueil Informations Touristiques Galerie Botton.

- de valider le projet d'aménagement de la gare intermodale, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.), pour un montant global fixé 4.966.793 € H.T. (quatre millions neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-treize euros hors taxes), coût bilan de l'opération à valeur de septembre 2015,

- d'approuver le plan de financement de cet aménagement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL		
ETAT - CPER 2007/2013	1 200 000 €	24,16 %
FEDER	300 000 €	6,04 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL 17	732 772 €	14,75 %
VILLE DE ROYAN	298 515 €	6,01 %
CARA	2 435 506 €	49,04 %
TOTAL RESSOURCES	4 966 793 €	100,00 %

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes nécessaires se rapportant à cette opération.

- d'approuver le contenu de la convention d'exploitation du parking « courte durée » du pôle intermodal de ROYAN,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- d'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Ville de ROYAN, pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à un projet d'implantation de ponton pour bateaux à passagers sur le Port de ROYAN,
- d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement désignant la CARA comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention constitutive.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt de permis de construire, nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation du Palais des Congrès.

- de passer un acte en la forme administrative, pour l'acquisition des parcelles cadastrées AD n° 921, n° 922, n° 917, n° 924 et n° 963, en vue de l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de la rue d'Almería,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification,
- d'incorporer dans le domaine public communal la voirie et les réseaux situés dans l'emprise de la voie dénommée « rue d'Almería »,

- de dissimuler les réseaux aériens boulevard Franck LAMY, dans sa partie située entre le giratoire Jean Noël de LIPKOWSKI et la rue Bel Air, en vue de son aménagement,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,

- d'approuver les modalités prévisionnelles d'exploitation des plages royannaises,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à engager toutes les discussions auprès de l'Etat et les procédures nécessaires à la mise en place du renouvellement de la concession d'exploitation des plages royannaises, et à signer tous les actes nécessaires s'y rapportant.

- d'acquérir, dans le cadre de l'aménagement de la troisième et dernière tranche de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de « Pousseau - La Garenne », la parcelle cadastrée AX n° 702, d'une contenance de 3 079 m² (sous réserve de bornage), appartenant aux consorts BONNIN, au prix global de 215 530 euros (Deux cent quinze mille cinq cent trente euros) ;
- d'autoriser Monsieur le député-Maire ou Monsieur le premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- de désigner Maître Hugues LE BRETTEVILLOIS, notaire à Royan 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte d'achat.

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention adhésion-projet, conclue entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, intégrant un nouveau périmètre d'intervention de cet Etablissement, sur l'îlot dénommé « Rue des Renards – avenue du Maine Geoffroy »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n° 282, située 44 boulevard CHAMPLAIN à Royan, d'une superficie de 286 m², sous réserve de bornage, appartenant aux consorts ROY, représentés par Monsieur Bernard ROY, au prix de 220 000 euros (deux cent vingt mille euros), en vue de la réalisation d'un dispositif de gestion et de stockage des eaux pluviales,
- que les frais de démolition de l'entrepôt, actuellement présent sur le site, ainsi que les frais de géomètre, sont à la charge des consorts ROY,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'acquisition de la parcelle précitée, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Stéphane LAPÈGUE, notaire à ROYAN (17200), 4 avenue de Pontaillac ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan.

SOUTIENT

L'Association des Maires de France (AMF) qui demande, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la T.V.A. acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),

- la récupération des frais perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

S'ASSOCIE

Pleinement à la démarche menée par l'Association des Maires de France (AMF) d'organiser le 19 septembre 2015 une journée de mobilisation afin de recueillir le maximum de soutient des citoyens, lesquels peuvent signer en ligne une pétition électronique sur le site www.change.org ou depuis le site de l'AMF www.amf.asso.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.
